

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blocage des négociations sur le statut des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee : vers des CDI encore plus précaires...un comble !

Depuis plus de 2 ans, des négociations sont en cours pour sortir les 1 000 enquêtrices et enquêteurs de l'Insee de la précarité de contrats de vacataires payés à l'enquête ou au relevé de prix.

Après une longue période de négociations (voir ci-dessous), l'aboutissement devait avoir lieu le 14 février.

Mais coup de théâtre, la direction de l'Insee a annoncé l'application, dès sa promulgation, de la loi Sauvadet en mettant en place un « CDI pigiste » sans autre modification du cadre actuel d'emploi.

Cela aurait pour conséquence de CDIser une partie des enquêtrices et enquêteurs, mais en leur laissant « provisoirement » un statut de vacataires pigistes.

En clair, ces CDI :

- ne se verraient pas garantir une rémunération mensuelle fixe, et n'auraient pas de garantie de charge de travail (tout comme aujourd'hui) ;
- se verraient priver du chômage qui est actuellement pour ces personnels un complément de ressource important ;
- perdraient le bénéfice d'un système de remboursement de leurs frais de déplacement plus favorable.

Ces craintes sont d'autant plus vraisemblables que l'Insee emploie déjà des enquêtrices en CDI (une trentaine sont reconnues comme telles par le Conseil d'Etat), mais sans leur appliquer les droits issus de la CDIisation. Plusieurs d'entre elles ont vu leur charge de travail baisser, d'autres ont été expulsées du réseau comme des vacataires, elles sont privées de congés payés, l'indemnisation maladie est dérisoire, etc.

Devant cette forfaiture, le réseau des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee ont décidé de durcir leur mouvement.

Rappelons que la fiabilité du calcul des chiffres du chômage et de l'indice des prix dépend de la qualité de la collecte effectuée par ces personnels pigistes.

Les Ministères Économique et Financier doivent prendre leur responsabilité pour finaliser un statut d'emploi qui permettra aux personnels enquêtrices et enquêteurs de trouver enfin des conditions décentes de rémunération et de protection sociale.

A Paris le 23 février 2012

Historique de la négociation

Un premier blocage s'est produit en fin d'année 2011. La Direction de l'Insee voulait en effet troquer une meilleure stabilité des contrats et une meilleure protection sociale contre une baisse générale des rémunérations.

Cela a conduit les enquêtrices et enquêteurs à s'engager massivement dans l'action : retarder l'envoi à l'Insee des enquêtes réalisées et ne plus procéder au relevé d'un certain nombre de prix.

Ce mouvement a contraint à la relance de discussions, sous l'égide des Ministères Économique et Financier. Un cadre général d'emploi a été progressivement élaboré, permettant de garantir aux enquêtrices et enquêteurs de l'Insee des contrats CDI pour la plupart d'entre elles (eux) et un maintien de leur salaire net.

Il restait des points de désaccords sur la question du montant des rémunérations, puisque l'Intersyndicale demandait que soit assuré un niveau de rémunération au moins égal au niveau des agents titulaires les plus mal payés de l'Insee (agents Pacte issus du recrutement de jeunes sans diplôme), et que les salaires ne soient pas gelés.